No,

Le

Novembre 1930

Declaration, art 2098 C.C.

Re, Testament de feue

Marie Cyr, épouse de Wilbon L.Cyr

de

Grindstone I.M.

2424242624262425624256256256256256256256256256256

Province de Quebec, Iles de la Madèleine.

Au Registrateur du Comté des Iles de la Madeleine.

Monsieur,

Je vous donne avis que Marie Cyr, épouse commune en biens de Vilbon Cyr, dont le testament est actuellement produit avec les présentes pour enrégistrement, est décédée a Grindstone dans les Iles de la Madeleine, le premier de mars 1920, laissent pour ves héritiers ses fils Pierre et Simon Cyr, ainsi que son époux Vilbon Gyr,

Et qu'au nombre des biens immebiliers se trouvent les propriété: suivantes savoir:

La quatrieme partie des Sept lots ou parties de lot de terre connu et désignés au plan et livre de renvoi officiels de l'Ile Grindstone sous les numere 85 lequel contient 6 acres moins 2 acres déja vendu a Aristide Cyr,

V 299a, le quel contient 24 perches; 309 lequel contient 3a.lv.Op.

la subdivision 33 du lot 312, lequel contient 3a.3v.20p.

la subdivision 34 du lot 299 lequel contien 4 acres, moins 2 acres vendus a Aristide Cyr; et autres;

la subdivision 139 du lot 214 contenant 20 acres moins 3 acres vendus a Aristide Cyr et 5uacres a Hypolite Cyr. Vie lot 310 contenant 2a,2v.Op,

Attendu que la quatrieme partie des lots ci-dessus revient a Pierre et Simon Cyr a titre indivis en vertu du dit testament.

Et je vous donne le présent a vis dans le but de satisfaire aux exi gence du code civil et de vous permettre d'en faire mention partout ou besoin sera.

Donné a Grindstone I.M. ce 1930. pour servir et valoir ce que de droit.

jour de novembre